

Conseil communautaire du 4 novembre 2019

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Chers collègues,

La loi impose aux collectivités de présenter, chaque année, avant leur débat d'orientation budgétaire, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport doit inspirer le contenu des choix budgétaires pour l'année qui suit.

Cette année, au terme du mandat, ce rapport est un peu plus qu'un rapport annuel. Ce devrait être le rapport d'une mandature.

Je ne sous-estime pas l'intérêt de ce qui nous est présenté ici. Je ne mets pas en cause la sincérité de l'engagement de Monsieur Billot et Madame Viau, vice-présidents. Mais l'appréciation sur l'engagement de la collectivité sur le développement durable doit voir plus large.

Au fond, la question qui nous est posée est la suivante : **qu'est-ce que le développement durable pour l'agglomération de Bourges et pour les instances dans lesquelles l'agglomération est représentée ?**

Qu'est-ce que le développement durable quand le classement de performance énergétique des bâtiments d'habitation à Bourges est le plus faible de la région ?

Qu'est-ce que le développement durable quand l'agglomération ne produit que 5 % de ses consommations d'énergie en énergie renouvelable, alors que la France s'était fixé un objectif de 23 % pour 2020 et a désormais pour but d'atteindre 32 % en 2030 ? Et comment contribuer à cet objectif quand les projets de Plan Climat Air Energie Territorial et de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne concordent pas sur les surfaces qui pourraient accueillir des projets photovoltaïques ?

Qu'est-ce que le développement durable quand les dernières informations de l'INSEE indiquent que la part des déplacements domicile-travail en voiture ont augmenté entre 2006 et 2016 ?

Qu'est-ce que le développement durable quand un captage d'eau, représentant 18 % de la consommation totale de l'agglomération ne bénéficie pas des protections légales contre les risques de pollution ?

Qu'est-ce que le développement durable quand l'agglomération n'a toujours pas travaillé sur son Plan Alimentaire Territorial, alors qu'elle serait à un niveau pertinent pour le faire ?

Qu'est-ce que le développement durable quand le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est retoqué par la préfecture parce que ne respectant pas assez les objectifs en matière de préservation du foncier ?

Qu'est-ce que le développement durable alors que le Plan Climat Air Energie n'est toujours pas adopté ?

Qu'est-ce que le développement durable quand, malgré les efforts faits, le tonnage d'ordures ménagères continue d'augmenter ? L'engagement de l'ensemble des habitants et des entreprises, de distribution et de commerce, vers l'économie circulaire, n'a pas eu lieu.

Qu'est-ce que le développement durable quand les quartiers du nord de Bourges restent parmi les plus pauvres d'entre les pauvres, dans le quart le plus défavorisé des quartiers prioritaires pour la politique de la ville ?

Qu'est-ce que le développement durable quand la proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans à Pôle Emploi atteint 30,6 %, un taux supérieur à la moyenne régionale ?

Qu'est-ce que le développement durable quand le patrimoine de l'agglomération se délabre, je pense particulièrement en cet instant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art dont l'accès à la cour et, en conséquence, à une partie des locaux est actuellement condamnée en raison du risque de chute de pierres ?

Qu'est-ce enfin que le développement durable quand l'agglomération se disperse dans des études sur un deuxième échangeur pour l'autoroute, alors que la sécurité des usagers comme l'optimisation du rapport « surface en voirie/surface disponible pour de nouvelles installations économiques » appellent à privilégier l'aménagement de l'échangeur actuel avec une bretelle sud ?

C'est l'ensemble de ces sujets, et encore quelques autres, qui devraient retenir notre attention, qui formeront le bilan de cette mandature, et qui appellent des réponses pour celle qui vient.